

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

### COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE 26 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal des Contamines-Montjoie demande le huis clos suite à des interventions intempestives du public. Ce mardi 25 septembre, le Conseil municipal des Contamines-Montjoie était réuni pour délibérer sur différents points liés aux affaires communales.

Après avoir salué l'ensemble des personnes présentes, Monsieur Etienne JACQUET a laissé la parole à l'opposition, Monsieur Jean-Yves RAFFORT, qui souhaitait revenir sur la dernière lettre du Maire en réponse à leur communiqué.

Néanmoins l'échange a très vite coupé court en raison d'attaques personnelles de Monsieur RAFFORT envers l'Edile, ses Elus et les services communaux. Malgré les avertissements du Premier magistrat de la commune pour que les propos outrageants cessent, Monsieur RAFFORT a poursuivi ses allégations en remettant en cause l'intégrité des Elus et des agents municipaux, suivi par certaines personnes du public qui ont manifesté verbalement leur mécontentement.

Face à ces interventions intempestives, les Elus ont demandé, conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, le huis clos, de manière à ce que le conseil municipal puisse poursuivre l'ordre du jour et garantir la sérénité des débats.

Malgré le vote à la majorité (10 voix pour et 2 voix contre) de la tenue du huis clos, le public a refusé de sortir.

Devant ces refus d'obtempérer et de se soumettre à la majorité, pour la bonne tenue des débats Monsieur Etienne JACQUET a été contraint de demander l'intervention de la gendarmerie pour que ces désordres cessent et que le Conseil municipal puisse délibérer sereinement.

Ce n'est qu'après l'intervention de la gendarmerie que le Conseil municipal a pu reprendre le bon déroulé de la séance, sans la présence de Monsieur Jean-Yves RAFFORT, qui a préféré quitter la séance sans participer aux délibérations soumises à l'ordre du jour.

Les Elus ont alors approuvé, à l'unanimité l'ensemble des délibérations et notamment celles concernant l'approbation des nouveaux tarifs de la taxe de séjour, une décision modificative n°2 au budget principal, des servitudes de passage pour le chemin du Barattet, ainsi que la signature de la convention avec la CCPMB pour valider l'obtention des subventions dans le cadre du projet de la maison du Tour de Mont Blanc.

Une délibération, portant sur la signature de la convention avec la Société d'Economie Alpestre pour le projet d'un chalet sur l'alpage de Jovet a été reportée en raison de l'absence du quorum, dans la mesure où un des conseillers municipaux, intéressé à l'affaire, est sorti pour ne pas participer au vote.

## 28 SEPTEMBRE 2018 - LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Un public restreint était présent, 11 personnes seulement, lorsque le maire, Etienne Jacquet a annoncé l'ouverture de la séance du conseil municipal, le quorum étant atteint avec neuf conseillers présents et trois pouvoirs. Le conseil pouvait donc commencer et promettait d'être vite expédié, l'ordre du jour étant relativement court. Pourtant...

Dès l'ouverture du conseil, Jean-Yves Raffort, élu de l'opposition demande la parole au sujet de l'approbation du contre-rendu de la séance du 3 juillet, notamment sur une délibération où apparaissait une somme importante dans le cadre d'une reconduction d'une mission d'assistance. A cette question, Etienne Jacquet a calmement expliqué que ce n'était pas une somme attribuée mais un seuil limite d'adjudication. Bon, jusque-là tout allait bien... Mais l'ambiance est devenue de plus en plus tendue alors que Jean-Yves Raffort continue à s'exprimer sur d'autres points, divers et variés.

Affirmant qu'il s'était entendu avec le maire au préalable pour cette prise de parole, il enchaîne sur une polémique concernant les invitations pour le Combat des reines (voir notre édition du lundi 24 septembre). Le ton monte.

### « Mensonges, mensonges ! », balance Jean-Yves Raffort

Jean-Yves Raffort veut répliquer à « la lettre du maire » publiée en septembre et qui s'adresse aux élus de l'opposition. La piste de ski roués et ses subventions n'ont pas les faveurs de l'élu d'opposition qui lance « mensonges, mensonges ! ». La moultarde commence à monter au nez du maire.

Jean-Yves Raffort n'en a cure. Il passe au deuxième sujet « brûlant » de la commune : le projet centre-ville, pour lequel un recours a été déposé au tribunal



À deux ans des municipales, la campagne semble avoir été lancée aux Contamines. Et le moins que l'on puisse dire c'est qu'elle s'annonce musclée. Archives photo Le CL.

administratif et est en attente de jugement. « Mensonges », poursuit Jean-Yves Raffort. Forcément la majorité se défend et les échanges se font corsés. Etienne Jacquet juge les attaques de son opposant « outrageants, d'ordre personnel et remettant en cause l'intégrité des élus présents ». Ces derniers n'ont d'ailleurs pas pipé mot durant ces échanges acerbés.

« Taisez-vous ! » intime alors Etienne Jacquet à Jean-Yves Raffort, tentant de revenir à l'ordre du jour du conseil. Peine perdue. Le stade de la moultarde est dépassé et... rebondissement, c'est du public que vient l'étrécille qui met le feu aux poudres.

Cette spectaculaire, venant apporter son soutien à l'élu d'opposition, avec le soutien murmuré de plusieurs personnes du public provoque une réaction de Thierry Mirabaud, adjoint au

maire, qui demande aussitôt le huis clos, une procédure exceptionnelle. Quinze minutes se sont écoulées depuis le début de la séance et la salle du conseil est un cirque. Etienne Jacquet demande aux présents de quitter la salle mais les choses ne pouvaient se finir aussi « calmement ». Chacun reste campé sur ses positions. « Je vais appeler les gendarmes si personne ne sort ! », prévient Etienne Jacquet.

Le flottement s'installe : « Que faut-il faire ? » « Est-ce légal ? » Google vient à la rescousse des participants alors que le public quitte la salle. Tous ? Non car quatre irréductibles résistent encore et toujours à l'ordre du maire. Ce sont donc les gendarmes de Saint-Gervais qui vont évacuer les réfractaires. Tout rentre alors dans l'ordre.

### La campagne pour les municipales semble avoir été lancée

Selon un communiqué de la mairie, « Monsieur Jean-Yves Raffort a préféré quitter la séance sans participer aux délibérations soumises à l'ordre du jour ».

Le conseil s'est donc poursuivi avec les huit membres présents, mais sans journaliste. Voici donc le communiqué de la mairie de ce qui s'est passé derrière les portes fermées. « Les élus ont alors approuvé, à l'unanimité l'ensemble des délibérations et notamment celles concernant l'approbation des nouveaux tarifs de la taxe de séjour, une décision modificative n°2 au budget principal, des servitudes de

passage pour le chemin du Barattet, ainsi que la signature de la convention avec la CCPMB pour valider l'obtention des subventions dans le cadre du projet de la maison du Tour de Mont-Blanc ». Une délibération sera reportée.

Ainsi, moins de deux ans avant les prochaines élections, l'actualité municipale est vivement critiquée par l'opposition. C'est un village divisé qui entre dans l'automne. Aujourd'hui, un véritable fossé d'incompréhension s'est creusé au sein d'une communauté jadis sereine.